

## Réunion du 22 octobre 2009 : Les espaces de travail et leur distribution (1)

Les échanges ont permis de dégager plusieurs attentes et suggestions dont voici la liste. J'y ajoute les suggestions envoyées par les collègues par mail :

- Des espaces modulables
- Des espaces de circulation aptes à la convivialité
- Une distinction fondamentale entre espaces individuels et espaces collectifs
- La volonté de regrouper les activités de centres qui sont souvent localisés sur 2 ou 3 sites

Plusieurs centres représentés ont manifesté leur besoin d'espace, de postes de travail, la situation présente étant souvent très médiocre, notamment dans le rapport entre postes de travail et nombre de chercheurs. Il arrive également que le personnel administratif travaille dans des conditions peu satisfaisantes (taille des bureaux, tranquillité propice au travail).

- La réalité de la vie d'un centre reposant sur :

- le noyau administratif
- les postes de chercheurs
- des espaces pour les doctorants
- des ressources de travail (bibliothèque)

Semble importante pour la plupart des participants. Souhait de préserver cette unité, réticences à l'égard d'une mutualisation trop importante, à plusieurs échelles. Refus de l'effet « call center » qui centraliserait tous les services administratifs. La mise en place de SIFAC ne risque pas de favoriser une telle dynamique dans la mesure où la gestion est davantage décentralisée.

- Distinguer des espaces qui répondent à plusieurs usages :

- mutualisés : documentation, échanges, débats, formation
- individuels : travail d'analyse, rédaction, lecture
- techniques : salle d'équipements informatiques communs (imprimantes, photocopieuses, scanners, lecteur numériseur de microfilms)
- Salles de séminaires : importance de la qualité d'aménagement (insonorisation, équipement multimédia, tableaux vinyl, chaises confortables, pupitres pour intervenants souhaitant rester debout).

- convivialité : pour bavarder mais aussi pour accueillir des chercheurs invités, donc des espaces qui puissent satisfaire des usages gradués entre travail et sociabilité.

Des usages qui peuvent aussi varier dans le temps (permanents/temporaires).

Mettre à disposition d'équipes qui se constituent pour une durée limitée, un espace de travail, de stockage, de séminaire = « plates-formes de projet »

Mise en garde contre une appropriation initiale qui figerait la distribution de l'espace, la tentation étant grande de conquérir quelques mètres carrés après tant d'années de pénurie.

- Il faudrait définir un « bureau type » de chercheur :

- plutôt partagé à deux ? ou individuel ?
- partage d'un bureau entre un chercheur et des doctorants
- mètres linéaires de stockage des documents et livres

Etablir une typologie de chercheurs qui permettrait d'imaginer les bureaux qui leur conviendraient.

- La question de la nécessité d'un bureau individuel pour chaque chercheur est posée. Son existence semble indispensable pour que le campus soit réellement investi mais certains chercheurs ne travaillent (c'est à dire écrire) que chez eux alors que d'autres souhaitent que leur espace privé ne soit plus envahi par leur travail, notamment pour des raisons financières explicites (le logement doit comporter un espace dévolu au travail et tous les frais de fonctionnement sont à la charge du chercheur au lieu de reposer sur l'institution à laquelle il appartient). Comment moduler l'aménagement de l'espace de travail pour prendre en compte cette diversité de pratiques, ne pas constater que la plupart des bureaux restent vides ?
- Unanimité contre l'*open-space* alors que cela est pratiqué, notamment dans les MSH de province.
- Les doctorants des centres représentés n'ont en général pas d'espace de travail, faible insertion possible dans l'équipe de recherche. Concevoir des salles de 5/6 doctorants = espace d'échange, soutien à la recherche, mise à disposition conditionnée par l'avancement effectif des travaux.
- Les personnels travaillant pour le service des archives souhaitent que leur espace de travail, en dehors des espaces de stockage nécessaires, soit adapté à leurs pratiques. Il faudrait une salle de tri et une salle de communication qui répondent aux impératifs des archives.
- Chaque service de l'EHESS devra également disposer d'une capacité de stockage pour des archives intermédiaires, encore vivantes, qui ne doivent pas s'amonceler dans les bureaux. Une expertise est en cours d'élaboration avec un correspondant dans chaque centre.
- La qualité de l'espace public qui sera conçu aux abords du campus et même sur le campus conditionnera aussi la motivation des personnels à l'investir pour le travail et au-delà du temps de travail.
- La question des horaires d'ouverture, des bâtiments et de la bibliothèque, semble également centrale pour faire du campus un lieu de vie (horaires, dimanche, jours fériés). On ne peut sur cette question oublier le code du travail qui impose un certain nombre de règles. Cette accessibilité aux ressources documentaires pourrait aussi conditionner l'attractivité du logement étudiant qui sera proposé.
- Observer les exemples français récents de création de campus, comme par ex ENS Lyon.
- T. Bergeonneau redonne quelques chiffres : le pré-programme prévoit 30000 m<sup>2</sup>, ce qui augmente de 12 000 m<sup>2</sup> la surface actuelle disponible, tous sites confondus (18000m<sup>2</sup>)
- Des priorités pour les réunions suivantes :
  - Participation plus active et plus massive des personnels des services centraux : une séance sera dévolue à leurs attentes
  - Participation plus active des étudiants.